

# Ogivri 420 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion – [trastuzumab]

PUBLIÉ LE 03/04/2026 - MIS À JOUR LE 18/05/2026

RUPTURE DE STOCK 31/03/2026

## DCI

Trastuzumab

## Indications

### Cancer du sein métastatique

- Ogivri est indiqué dans le traitement de patients adultes atteints d'un cancer du sein métastatique HER2 positif :
  - En monothérapie, chez les patients déjà pré-traités par au moins deux protocoles de chimiothérapie pour leur maladie métastatique. Les chimiothérapies précédentes doivent au moins inclure une anthracycline et un taxane, à moins que ces traitements ne conviennent pas aux patients. Les patients répondeurs à l'hormonothérapie doivent également être en échec à l'hormonothérapie, à moins que ces traitements ne leur conviennent pas.
  - En association avec le paclitaxel, chez les patients non pré-traités par chimiothérapie pour leur maladie métastatique et chez lesquels le traitement par anthracyclines ne peut pas être envisagé.
  - En association avec le docétaxel, chez les patients non pré-traités par chimiothérapie pour leur maladie métastatique.
  - En association à un inhibiteur de l'aromatase, chez les patientes ménopausées ayant des récepteurs hormonaux positifs, non traitées précédemment par trastuzumab.

### Cancer du sein précoce

- Ogivri est indiqué dans le traitement de patients adultes atteints d'un cancer du sein précoce HER2.

## Laboratoire exploitant

Biocon Biologics France

## Observations particulières

- Situation à l'hôpital : rupture
- Date de remise à disposition prévue : courant juin 2026

*Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la vente et l'exportation du médicament par les grossistes répartiteurs vers l'étranger est interdite à compter de la publication de cette fiche d'information sur notre site (application de la loi de santé publique 2016-41 publiée au Journal Officiel le 27 janvier 2016 et des dispositions des articles L. 5121-30 et L.5124-17-3 du Code de la Santé Publique).*

*Cette mesure d'interdiction de vente en dehors du territoire national, ou aux distributeurs en gros à l'exportation, doit être appliquée et respectée jusqu'à la remise à disposition normale du médicament, permettant un approvisionnement continu et approprié du marché national.*